

**COMPTE-RENDU DES CAPL DE LISTE D'APTITUDE 2017
DE C EN B ET DE B EN A**

EN DANGER D'ÂGE !!!

Novembre 2016

Concernant ces CAPL, les élus Solidaires Finances Publiques ont réaffirmé leur attachement à la promotion interne à la DGFIP.

La liste d'aptitude permet de constituer une voie alternative d'accès à la catégorie supérieure pour les agents n'ayant pas bénéficié de la promotion interne par concours ou examen professionnel et ce, le plus souvent, pour des raisons personnelles les ayant contraints à ne pas pouvoir les passer.

Le plan de qualification qui, année après année, ne cesse de se réduire, limite terriblement les possibilités de promotion des agents de la DGFIP, les listes d'aptitude en sont particulièrement impactées.

Pour Solidaires Finances Publiques, la liste d'aptitude doit reposer sur des critères objectifs et transparents pour tous.

L'égalité de traitement des candidatures est essentielle, et ce quelle que soit la nature du poste occupé. Cette appréciation ne doit pas prendre en compte le fait que l'agent occupe un poste d'encadrement ou pas. Le positionnement de celui-ci sur un tel poste ne relève pas le plus souvent de son fait mais bien plus du hasard de l'affectation. Il ne doit pas y avoir de discrimination selon la nature des emplois qu'occupent les agents et ce quels que soient les métiers exercés. La DRFIP 59 paraît avoir fait sienne notre position cette année, changeant de pied par rapport aux précédentes promotions.

Les élus de Solidaires Finances Publiques ont réclamé le respect des règles de l'instruction, à savoir l'abondement significatif de la liste des excellents.

Les élus ont indiqué qu'ils ne participeront jamais au classement des agents entre eux et ont voté contre les projets présentés par l'administration, non pas contre les agents figurant sur cette liste mais par rapport à tous les points dénoncés dans leur déclaration liminaire.



LISTE D'APTITUDE C EN B

Justification récurrente de la Direction à ses refus de dossiers d'agents assez jeunes pour pouvoir retenter la liste d'aptitude : ***cet agent n'est pas en danger d'âge !***

Depuis plusieurs années maintenant, le critère d'âge a été supprimé pour l'inscription sur la liste d'aptitude. Or, par une de ces singularités mathématiques que seules les "contraintes budgétaires" permettent, le nombre de lauréats fond chaque année, comme nos missions, dans la tourmente des réorganisations. Du coup, l'embouteillage se construit vaillamment et, cette année, la quantité de dossiers frisant l'excellence a atteint un niveau jamais égalé.

Il a fallu trois heures et demi à la Direction pour le grand tirage au sort lui permettant de sortir du chapeau la liste plus que restreinte de 20 (nombre proposé par la DG) + 2 noms (numéros complémentaires octroyés par la DG, déjà classés "Excellent" pour 2018), soit 22 candidats inscrits en "Excellent". L'Administration avait déjà pré-sélectionné 12 dossiers, il nous en restait 10 à déterminer.

Concernant les classés "Très Bon", l'Administration avait pré-classé 18 dossiers. Il nous en restait 18 à déterminer.

Nous avons donc passé deux jours et demi pour départager 10 dossiers en "Excellent" et 18 dossiers en "Très Bon" sur un total de 177 candidats.

LISTE D'APTITUDE B EN A.

Au terme de cette CAPL 2016, le bilan chiffré est éloquent. Sur 101 candidats, 7 collègues sont classés en "Excellent", 13 en "Très Bon".

Avant passage devant la CAP nationale, la DRFiP Hauts-de-France propose 4 malheureuses places en "Excellent" seulement ! A ce rythme, il faudra 4 ans pour passer chaque agent classé en "Très Bon" dans la catégorie supérieure !!!

On observera aussi que les candidats classés en "Très Bon" l'ont été de facto par âge par la Direction... bien que nos demandes de prise en compte de l'ancienneté de l'agent soient repoussées depuis des années !

**LA DG NE NOUS OUBLIE PAS POUR LES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS
MAIS ELLE LE FAIT CLAIREMENT POUR LES PROMOTIONS !**

